

**Mémoire du Collège La Cité présenté dans le
cadre de l'Étude sur les services de santé
dans la langue de la minorité**

**Présenté au Comité sénatorial
permanent des Langues officielles**

Ottawa, le 30 octobre 2024

Recommandations

1. Traitement équitable dans la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*

Nous recommandons, conformément à la nouvelle LLO, que les ministères et agences du gouvernement fédéral privilégient une approche équitable, adaptée aux réalités spécifiques des communautés minoritaires francophones et anglophones. Cela inclut des mesures pour protéger et promouvoir le français, ainsi que pour renforcer l'accès à des apprentissages de qualité dans la langue minoritaire, de la petite enfance au postsecondaire.

2. Investissements accrus et ciblés de Santé Canada dans les établissements postsecondaires de langue française

Nous recommandons que Santé Canada augmente les investissements dans les établissements postsecondaires de langue française. Ce soutien accru permettrait de développer des solutions créatives et adaptées pour répondre à des besoins uniques en milieu minoritaire, par exemple quand la taille restreinte des groupes rend les coûts prohibitifs. Nous recommandons également l'ajout de cibles ou de lignes directrices favorisant la formation initiale, le perfectionnement professionnel et ainsi que l'encadrement de la clientèle étudiante et du personnel professionnel en cours d'emploi.

3. Admissibilité au Permis de travail postdiplôme (PTPD)

Nous recommandons que le gouvernement fédéral adapte les critères d'admissibilité au Permis de travail postdiplôme (PTPD) pour les étudiant.e.s internationaux.ales inscrit.e.s dans des établissements postsecondaires francophones en milieu minoritaire. Ces critères devraient tenir compte des réalités uniques de ces institutions et de l'importance de leur rôle dans le soutien aux communautés francophones. En particulier, des exemptions ou des assouplissements pourraient être mis en place pour favoriser l'intégration de diplômé.s francophones sur le marché du travail canadien, ce qui contribuerait à combler les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans divers secteurs, y compris la santé.

4. Consultation auprès des communautés linguistiques minoritaires

Nous recommandons que les ententes de financement fédérales incluent non seulement des clauses linguistiques, mais aussi des exigences de consultation authentiques auprès des communautés linguistiques minoritaires et des établissements postsecondaires financés par les fonds publics. Cela garantirait une allocation des ressources mieux adaptée aux besoins spécifiques de ces communautés et éviterait des effets négatifs non-désirés ou qui semblent contraires aux obligations de la *LLO*.

5. Promotion de la recherche en santé en milieu minoritaire

Nous recommandons la mise en place de stratégies nationales visant à promouvoir la recherche – académique (universités/instituts) et appliquée (collèges) – en santé en français. Ces stratégies devraient être assorties de critères d'évaluation de projets qui tiennent compte des réalités des communautés francophones. La recherche appliquée au collégial et la recherche académique en milieu universitaire en santé en français, particulièrement en contexte minoritaire, doivent être reconnues comme une priorité afin de répondre aux besoins spécifiques de ces populations.

Mémoire du Collège La Cité présenté dans le cadre de l'Étude sur les services de santé dans la langue de la minorité

Le Collège La Cité tient à remercier le Comité sénatorial permanent des langues officielles de son invitation à témoigner ou à déposer un mémoire, et de son intérêt inestimable envers les services de santé dans la langue de la minorité au Canada.

Aux fins du présent mémoire, La Cité se concentrera sur trois thèmes d'intérêt pour le comité, notamment l'inclusion de clauses linguistiques dans les transferts fédéraux en matière de santé, la pénurie de professionnels de la santé dans les établissements publics ou privés et enfin les besoins des établissements postsecondaires francophones à l'extérieur du Québec en matière de recrutement, de formation et d'accompagnement des futurs diplômé.e.s des disciplines de la santé.

La Cité

Plus grand collège d'arts appliqués et de technologie de langue française en Ontario, La Cité accueille une clientèle étudiante de plus de 7 250 personnes et de près de 20 493 client.e.s en éducation des adultes et en formation corporative. Cette clientèle est répartie entre sept écoles et instituts qui offrent plus de 140 programmes et formations dotés d'un personnel enseignant chevronné et d'installations de pointe.

Nos programmes favorisent un apprentissage authentique dans un environnement stimulant conçu pour répondre aux besoins du marché. Bien ancrée dans l'est de l'Ontario et à Ottawa, où se trouve notre campus principal, La Cité compte également un institut des métiers spécialisés à Orléans ainsi que des campus satellites à Hawkesbury et à Toronto, où nous offrons des services innovants en partenariat avec des employeurs locaux. Notre clientèle étudiante vient principalement de l'Ontario, du Québec et du reste du Canada. Nous accueillons également une large clientèle internationale provenant, entre autres, d'Haïti, d'Afrique et d'Europe occidentale.

Depuis septembre 2024, un nouveau baccalauréat en sciences infirmières complète l'offre de formation de notre Institut des sciences de la santé et de la vie (ISSV), qui comprend également un baccalauréat spécialisé en biotechnologie et 13 autres programmes dans les domaines de la santé et du bien-être. Un des fleurons de l'Institut est d'ailleurs un programme élaboré en collaboration avec l'Hôpital Montfort en Techniques d'imagerie en résonance magnétique, le seul en son genre en Ontario français.

Les personnes diplômées du nouveau baccalauréat en sciences infirmières s'ajouteront, au terme d'un programme de quatre ans, aux quelque 850 étudiant.e.s qui ont reçu leur diplôme d'un des programmes en santé et bien-être offerts par La Cité entre 2019-2020 et 2023-2024.

De nombreux partenariats avec les milieux professionnels et communautaires à Ottawa, dans l'est de l'Ontario, au sein de la province et ailleurs dans les communautés francophones en milieu minoritaire au Canada permettent aux étudiant.e.s de vivre des expériences d'apprentissage enrichissantes et authentiques. Soucieuse des besoins de sa communauté, La Cité a aménagé sur son campus d'Ottawa des services de lunetterie et de soins dentaires ouverts au public. Le collège dispense également des services dans sa communauté par le biais de partenariats. Par exemple, à la demande du Centre Wabano d'Ottawa, les étudiant.e.s du programme Opticien desservent la communauté autochtone locale.

Considération fondamentale

Pour aborder les thèmes d'intérêt cités au début de ce mémoire, nous commencerons par un point crucial qui est ressorti à maintes reprises des délibérations du comité sénatorial et, pour ce faire, nous citerons les propos du D^r Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton à la séance du 8 avril 2024 :

Pour les francophones, demander de recevoir des services de santé en français n'est pas un caprice ; cela peut vous sauver la vie.

Il est primordial pour La Cité de situer ainsi les arguments qu'elle présentera tout au long de ce mémoire, qui vont au-delà des droits linguistiques, des politiques publiques et des relations intergouvernementales. Il s'agit de desservir une communauté au meilleur de notre capacité pour protéger et promouvoir ce qu'elle a de plus précieux : la santé.

Maintes études sur la question tendent à démontrer que le fait de vivre en milieu minoritaire peut être un déterminant de la santé, d'où la nécessité d'une pédagogie adaptée à la langue et à la culture dans le domaine de la santé. De même, le fait de ne pas avoir accès aux soins de santé dans sa langue première peut avoir un effet négatif sur la santé d'une personne.

L'inclusion de clauses linguistiques dans les transferts fédéraux en matière de santé

La promotion et la défense du bilinguisme français et anglais au Canada incombent fondamentalement au gouvernement fédéral. L'inclusion de clauses linguistiques dans les transferts fédéraux en matière de santé s'impose, car elle offre une certaine protection pour aujourd'hui et pour demain au moment où la minorité francophone s'amenuise progressivement partout au pays et, où le domaine de la santé est secoué par des pénuries de main d'œuvre multiples et une explosion des coûts.

De façon concrète, nous croyons que ces clauses permettent au gouvernement fédéral de stimuler les investissements nécessaires pour que les minorités linguistiques puissent avoir accès, de façon équitable, à des services de santé dans leur langue en offrant aux provinces et territoires un incitatif à la prestation de services de santé à leurs minorités linguistiques. La recherche tend à démontrer également que l'accès à des services en français, entre autres dans le domaine crucial de la santé, permet à une communauté minoritaire de conserver sa langue et d'assurer sa vitalité. Dans la mesure où le personnel francophone offre des services de santé en français, il s'éveille à l'importance de la langue pour la clientèle et la communauté et s'engage du même coup dans une démarche professionnelle et personnelle envers la francophonie.

La pénurie de professionnel.le.s de la santé dans les établissements publics ou privés

La pénurie qui sévit dans le domaine de la santé fait consensus parmi l'ensemble des intervenant.e.s de la francophonie ontarienne, voire canadienne, comme le démontrent nombre de rapports de recherche et de témoignages présentés au Comité sénatorial sur les langues officielles.

Citons à ce sujet, le D^r Bernard Leduc, autrefois président et directeur général de l'Hôpital Montfort à Ottawa : « La crise des ressources humaines en santé, c'est une tempête parfaite qui était malheureusement entièrement prévisible. Je vais rapidement vous donner quelques chiffres.

En 2009, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada prévoyait une pénurie de 60 000 infirmières autorisées en 2022. Une étude publiée en 2018 estimait ce nombre à 117 600 en 2030. C'était avant la

pandémie, alors on peut imaginer l'ampleur du problème. On note une baisse considérable sur le plan des ressources humaines par rapport aux besoins en matière de services.

Le ratio d'infirmières pour 1 000 aînés est passé de 59 en 2013 à 52 aujourd'hui. On peut voir des baisses semblables chez les médecins de famille et les médecins spécialistes.

On a vu des taux de postes vacants historiques en 2022-2023 qui varient entre 18 et 25 %, selon les professions, et ces postes vacants représentent l'équivalent de 13 000 emplois à temps plein. Les taux de congé de maladie en 2021-2022 ont augmenté à 17 %, alors que la moyenne des cinq dernières années tournait autour de 3 %. »

La Cité tente de juguler cette pénurie en proposant de nombreux programmes en santé dans des modes de prestation créatifs et viables qui visent à répondre le plus fidèlement possible aux besoins de la clientèle. Par exemple, depuis 2022, La Cité a étendu avec succès son modèle de « classe vivante délocalisée » à son programme de Soins infirmiers auxiliaires. En partenariat avec l'Hôpital général de Hawkesbury (HGH), confronté à des défis de recrutement et de rétention dans cette catégorie de personnel, le collège assure actuellement la prestation d'une deuxième cohorte (2022 et 2023). Cette approche implique que la formation théorique est offerte à distance, tandis que l'apprentissage pratique, les laboratoires et les stages sont réalisés au sein de l'HGH et de la Résidence Prescott-Russell.

Un rapport préparé pour le compte de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) quant aux perspectives postsecondaires en Ontario souligne ce qui suit : « Nous estimons que les établissements postsecondaires francophones répondent bien aux besoins du marché du travail. Les diplômé.e.s ont notamment de meilleurs taux d'emplois six mois après l'obtention du diplôme que leurs homologues. Cette demande du marché du travail pour des diplômé.e.s francophones semble se maintenir ou augmenter pour les prochaines années. Les principaux emplois nécessitant le français au travail exigent normalement une formation postsecondaire et parmi les 10 professions ayant le plus de possibilités d'emplois en français en Ontario, nous remarquons que la majorité se situe dans le secteur de la santé, de l'éducation et de l'informatique, professions qui exigent généralement une formation postsecondaire. »¹

Pour sa part, le ministère des Affaires francophones de l'Ontario affirme dans son rapport de 2023 : « Un aspect clé de l'accroissement de la main-d'œuvre francophone repose sur l'immigration. L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral pour accroître l'immigration francophone en Ontario. En 2022, et ce pour la première fois, l'Ontario a atteint la cible de 5 pour cent qu'elle s'est fixée en immigration francophone. » À l'instar de la province, La Cité doit compter sur la clientèle internationale pour soutenir sa programmation et répondre aux besoins croissants de la communauté. Notons par ailleurs que la cible fédérale en matière d'immigration francophone a été majorée à 8,5 % de l'immigration totale au pays.

La Cité fondait de grands espoirs sur les modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles*, qui visent à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à protéger et à promouvoir le français, ainsi qu'à renforcer les possibilités pour les minorités francophones et anglophones de faire des apprentissages de qualité dans leur propre langue de la petite enfance jusqu'au postsecondaire.

Or, à cet égard, l'annonce du 22 janvier dernier du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC), Marc Miller, a suscité de vives préoccupations. Cette annonce a en effet imposé un plafond pour les permis d'études, réduisant le nombre de permis octroyés de 35 % pour l'ensemble du Canada et de 50 % en Ontario. À ce moment-là, aucune mesure spécifique n'était prévue pour atténuer

¹ Étude sur les études postsecondaires en Ontario, Rapport final, Jonathan Naisby, Marie-Ève Pépin, Matthieu Brennan

les effets démesurés sur les établissements et les communautés francophones en milieu minoritaire. La Cité a dû compter sur l'intervention de la province pour maintenir son nombre d'étudiant.e.s internationaux francophones pour l'année 2024-2025, bien que dans les faits l'incertitude et les délais ainsi occasionnés aient résulté en une baisse de 15 % de cette clientèle. La Cité demeure profondément inquiète quant aux répercussions à long terme.

Par ailleurs, des modifications récentes aux critères d'admissibilité au Permis de travail postdiplôme (PTPD) risquent d'exclure près de 75 % des étudiants internationaux de La Cité — y compris dans des programmes de santé et de bien-être et plusieurs autres domaines qui auront un impact sur les services offerts aux communautés francophones. La mesure pourrait également affecter l'attrait des études collégiales auprès d'une clientèle déjà difficile à recruter en milieu minoritaire.

Malheureusement, les nouveaux critères d'admissibilité, appliqués de manière uniforme aux clientèles en milieu majoritaire et minoritaire, ne tiennent pas compte des défis uniques auxquels font face les communautés francophones et les établissements d'enseignement qui les desservent. Pour ne donner qu'un exemple, notons que le taux de conversion des offres d'admission en inscriptions réelles est considérablement plus faible pour les étudiant.e.s francophones provenant de l'international. Cette situation s'explique par divers facteurs, notamment le fait que les pays de la francophonie mondiale disposent souvent de ressources financières moindres que les pays d'où provient une grande partie de la clientèle des établissements anglophones au Canada.

La Cité soutient donc d'emblée les propos de Martin Normand, récemment nommé au président-directeur général à l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) lors de son témoignage devant le comité sénatorial : « L'ACUFC réitère aujourd'hui sa vive inquiétude et celle de ses membres à l'égard de ce plafond. Nous alléguons qu'IRCC a erré en fixant ce plafond en négligeant de prendre en considération les nouveaux engagements qui incombent aux institutions fédérales en vertu de la version modernisée de la *Loi sur les langues officielles*. »

Besoins des établissements postsecondaires francophones en milieu minoritaire en matière de recrutement, de formation et d'accompagnement des futurs diplômé.e.s des disciplines de la santé

Abordons maintenant la question des besoins des établissements postsecondaires en milieu minoritaire en matière de recrutement, de formation et d'accompagnement.

La Cité salue les efforts du gouvernement fédéral au cours des dernières années pour appuyer la formation postsecondaire en milieu minoritaire, notamment par l'entremise du Consortium national de formation en santé. Ainsi, La Cité a bénéficié d'investissements de plus de 5,6 millions de dollars entre 2019-2020 et 2023-2024, ce qui lui permet d'offrir en Ontario 17 programmes en santé et services sociaux dans des domaines qui sont cruciaux pour les communautés, prisés par la clientèle étudiante et essentiels à nos efforts de recrutement. À titre d'exemple, ces investissements ont permis d'acheter des équipements de pointe, de placer des stagiaires dans des régions éloignées souvent sous-desservies et de les compenser financièrement, et enfin d'élaborer des ressources pédagogiques.

Autre aspect important : ces programmes permettent de former, de sensibiliser et de ressourcer judicieusement les étudiant.e.s pour promouvoir une offre active de services de santé en français à long terme. Comme nous l'avons mentionné au début du présent mémoire, l'offre active, adaptée aux besoins de la clientèle, est d'abord et avant tout une question de santé plutôt qu'une question linguistique.

L'offre active repose sur deux éléments essentiels qui méritent d'être soutenus sur le plan financier et sur le plan des politiques publiques : la recherche et la formation. Les résultats d'une étude d'une recherche publiée en 2017 sur l'offre active (OA), sa mesure et ses déterminants abondent dans le même sens et

témoignent des besoins de formation initiale et continue. « Les résultats obtenus démontrent la présence d'un fort lien entre le soutien organisationnel perçu et les comportements individuels d'OA. À soutien organisationnel égal, les caractéristiques individuelles associées à une plus grande propension à démontrer des comportements d'OA incluent la formation à l'OA, l'affirmation identitaire et la compétence en français. »² Un appui fédéral en la matière serait donc bienvenu par La Cité et, nous croyons, par l'ensemble des établissements postsecondaires de langue française en milieu minoritaire.

Nous avons abordé plus tôt le sujet des clauses linguistiques dans les transferts fédéraux. La Cité est d'avis que les clauses linguistiques pourraient également être assorties de conditions ou de lignes directrices qui favoriseraient, par exemple, qu'une partie du financement soutienne la recherche appliquée, les stages en milieu de travail ou encore les services à la communauté, domaines cruciaux en santé, mais souvent sous-estimés et sous-financés dans le domaine public.

Pour illustrer ce besoin, nous donnerons deux exemples :

Les stages en milieu de travail requièrent une gymnastique considérable vu le petit nombre d'établissements potentiels pour accueillir la clientèle en formation en français et le manque de financement pour y établir une structure permanente qui assurerait un encadrement et une relève de qualité. On pourrait concevoir, également, que cette structure pourrait aussi accommoder les besoins de perfectionnement professionnel en cours d'emploi pour mieux les préparer à encadrer les stagiaires dans un environnement de travail en santé francophone ou bilingue.

Sur le plan de la recherche appliquée, La Cité est fière d'avoir collaboré avec le Centre Jules-Léger, une école qui dessert, entre autres, des élèves sourds et malentendants, à l'élaboration du Dico LSQ, une application qui appuie les élèves, les parents et la communauté dans l'apprentissage de la Langue des signes québécoise. Cet outil permet aux personnes malentendantes en situation minoritaire de pouvoir communiquer en français par le biais de la langue des signes incluant en contexte de soins de santé.

Nous reconnaissons d'emblée que les avancées technologiques offrent sans contredit des possibilités quant à l'offre de services à la clientèle francophone dans les nombreuses régions sous-desservies de l'Ontario. Nous avançons que la recherche appliquée est tout indiquée pour appuyer les entreprises et les organisations dans le développement d'outils, de services ou de procéder pour appuyer l'offre de services de santé en français.

Par exemple, nous croyons que la recherche dans le développement d'innovations, d'outils et de ressources en télémédecine soit une avenue importante pour augmenter l'accès à des services de santé en français.

Cela nous amène vers un autre point important, soit la nécessité que les outils développés en français en santé, peu importe le contexte, doivent être adaptés aux clientèles visées. Plus précisément, si des outils ou des ressources ne sont pas élaborés en français d'entrée de jeu, ils ou elles devraient être traduits et mis à l'épreuve auprès de la clientèle visée afin d'en garantir l'adaptation transculturelle.

En effet, bien que la terminologie puisse être juste, si elle n'est pas connue des intervenant.e.s ainsi que de la clientèle visée, l'outil ne sera pas efficace. De même, si les intervenant.e.s et la clientèle visée ne sont pas familiers avec la technologie utilisée ou s'ils ne sont pas accompagnés comme il se doit, l'outil risque

² Savard, J., Casimiro, L., Benoît, J., Bouchard, P. (2017). Les comportements favorables à l'offre active, leur mesure et leurs déterminants (Chapitre 12). Dans : Marie Drolet, Pier Bouchard et Jacinthe Savard (Dir.). Accessibilité et offre active : Santé et services sociaux en contexte linguistique minoritaire. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa. 415 pages.

de ne pas être aussi utile qu'il n'aurait pu l'être. Des commentaires ont été faits au comité sénatorial qui illustrent ce point : une proportion considérable de candidat.e.s en soins infirmiers préfèrent passer leur examen d'agrément en anglais, car ils.elles ne sont pas familiers.ères avec la terminologie de l'examen en français et disposent de beaucoup moins de ressources pour s'y préparer.

Il existe bien sûr des stratégies de formation qui permettent d'atténuer ces obstacles et de répondre aux besoins des communautés francophones. Citons, par exemple, les formations en classes vivantes ou les cours à distance pouvant utiliser des laboratoires dans la communauté. Tout comme pour les stages de formation, la mise en œuvre de ces initiatives nécessite toutefois des ressources humaines et financières considérables.

Nous aborderons brièvement le perfectionnement professionnel, qui est une avenue sous-desservie que La Cité explorerait volontiers si le financement était au rendez-vous. Cela lui permettrait d'élaborer des formations adaptées aux exigences des milieux professionnels en santé et d'éponger les coûts additionnels occasionnés par des effectifs de moindre taille.

En conclusion, nous reconnaissons que La Cité jouit dans l'ensemble d'un environnement favorable à sa croissance, bien qu'elle doive constamment faire preuve d'agilité et de créativité sur le plan de la programmation et des finances pour desservir sa clientèle étudiante et la communauté.

C'est pourquoi il nous apparaît primordial que les ententes de financement incluent des clauses linguistiques, que l'impact profond des pénuries de personnel de la santé en milieu minoritaire engendrent des solutions équitables et que le gouvernement fédéral reconnaisse que les besoins des communautés francophones en milieu minoritaire nécessitent des interventions en matière de formation, de perfectionnement professionnel continu et d'encadrement institutionnel.

Il s'agit d'une question de traitement équitable, à ne pas confondre avec traitement égalitaire, et de maintien de la vitalité des communautés francophones en milieu minoritaire.

LA CITÉ

613 742-2483

www.collegelacite.ca

facebook.com/collegelacite

Twitter : [@collegelacite](https://twitter.com/collegelacite)